

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAUDUN-L'ARDOISE

Séance du 31 mai 2018

L'an deux mille dix-huit
 et le trente et un mai deux mille dix-huit
 à 18 h 00 le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CAZORLA Yves, Maire.

Étaient Présents :

M CAZORLA, M PANNETIER, Mme CHENEL, M MAGES, Mme ABATE, Mme PIERINI, M BERNE, Mme CROUSIER, Mme MOSCATO, Mme PELLATON, M AGNEL, M CANILLOS, Mme CHAPUIS-FAURE, M SUAREZ, Mme LANEZ, M PAVON, M BERLEMONT, M MIGNE, Mme BORNE, M PRIVAT, Mme SOLER, M PECOUT, M GARCIA

Procurations :

Monsieur ANTOINE donne procuration à Monsieur PANNETIER,
 Monsieur LENTHERIC donne procuration à Monsieur CAZORLA,
 Madame IGHIR donne procuration à Monsieur MAGES,
 Madame PESTEL donne procuration à Monsieur AGNEL,
 Madame MARCADENT donne procuration à Madame CHENEL,
 Madame OUTALEB donne procuration à Madame SOLER.

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jonathan PAVON est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nouvelle dénomination de voirie - chemin rural des chênes

NOUVELLE DENOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE
(actuellement sans nom)
CHEMIN RURAL DES CHENES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'utilité publique du dénommer cette voie afin de faciliter la localisation de cet ensemble, la distribution du courrier, l'accès à d'éventuels véhicules de sécurité et à toute fin utile,

Considérant la vérification complète du plan de la commune avec le Syndicat Intercommunal d'Information Géographique (SIIG) et le service Urbanisme,

Vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme en date du 29 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

De dénommer ce chemin rural, actuellement sans nom, partant du sentier du Pâturin à la Départementale 121 route d'Orsan au lieu-dit Paradis :

Chemin rural des chênes

Laudun-L'Ardoise le 31 mai 2018

Le Maire
Yves CAZORLA



Délibération transmise
En Préfecture.....
Affichée le